

Réf.	2021	007
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
07/04/2021	19/04/2021	19	18	19

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle municipale Les Marronniers située 2 rue de l'ancienne ferme école à Fontenay-lès-Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**Mmes.** ARTUS, DUPONT, DUVAL, HENNOcq, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT, MARCADÉ et NORDBERG  
**MM.** BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

Absents ayant donné procuration à :

Mme DELANGUE a donné pouvoir à M. FRAPIER

Mme HENNOcq a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12.

VU le compte administratif 2020 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du Conseil municipal au cours de cette même séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 2 voix contre (ARTUS et JOAO), 0 abstention

DECIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 du budget principal soit **321 509.14 €** à la section d'investissement pour un montant de **100 00.00 €**, et à la section de fonctionnement pour un montant de **221 509.14 €**.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire,

  
Thierry DEGIVRY

Reçu de réception en préfecture  
091-219102431-20210422-DELIB2021\_007-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2021  
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20210422-DELIB2021\_007-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2021  
Date de réception préfecture : 22/04/2021